

*Les présidents
TO TATOU AI'A
TAHOERAA HUIRAATIRA
IA ORA TE FENUA*



ASSEMBLEE
DE LA
POLYNESIE FRANCAISE

Papeete, le mardi 23 août 2011

Monsieur le Ministre d'Etat,

Le 6 septembre prochain va s'ouvrir la réunion annuelle du Forum du Pacifique Sud à laquelle vous avez prévu de participer. A cette occasion, le président de la Polynésie française, M. Oscar Temaru, souhaite que la réinscription de notre pays sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU soit inscrite à l'ordre du jour de vos débats.

A cet effet, le 18 août dernier, le président Temaru a fait soumettre à l'Assemblée de la Polynésie française une délibération demandant cette réinscription sur la liste de l'ONU. Il prétend se prévaloir de ce document pour appuyer sa démarche auprès des Etats membres du Forum.

Nous connaissons bien la position du Président de la République sur la demande de M. Oscar Temaru. Aussi, pour soutenir cette position, Il nous appartient de souligner que l'adoption de cette délibération par l'Assemblée de la Polynésie s'est faite en violation des règles démocratiques.

Tout d'abord, les 30 membres sur les 57 composant notre assemblée qui ont voté pour l'adoption de cette délibération n'avaient pas, pour une bonne partie, reçu mandat de leurs électeurs sur ce sujet.

Vous n'êtes pas sans ignorer que la très grande majorité des Polynésiens est attachée au lien qui nous unit à la République française. Ce lien est réaffirmé à chaque élection, le parti de M. Oscar Temaru, Union pour la démocratie – Tavini (UPLD), seul à réclamer l'indépendance, étant toujours minoritaire dans les scrutins territoriaux.

Le 1^{er} avril dernier, M. Temaru a été élu président de la Polynésie française en réunissant sur son nom une coalition où figurent des autonomistes qui avaient été élus sur les listes To Tatou Ai'a de M. Gaston Tong Sang et Tahoeraa Huiratira de M. Gaston Flosse.

Aucun de ces élus, au nombre de 10 sur les 30 votants, qui figuraient sur des listes clairement identifiées autonomistes et contre la séparation d'avec la France n'a reçu de mandat des électeurs pour se positionner en faveur de la réinscription de la Polynésie française et pour soutenir les revendications indépendantistes d'Oscar Temaru et de son parti.

M. Alain JUPPE
Ministre d'Etat
Ministre des Affaires étrangères et européennes
37, quai d'Orsay
75700 Paris SP 07
Fax : 01 45 51 60 12

Pour nous, l'assemblée, telle qu'elle est configurée actuellement, n'est pas normalement constituée pour prendre un acte qui engage l'ensemble de la population. Une population à laquelle on n'a pas demandé son avis sur un acte aussi fort.

Il faut bien le souligner aussi, les 30 élus qui ont soutenu ce texte sont ultra minoritaires dans les urnes. Ainsi, en agglomérant les voix de ces élus et celles des listes UPLD, cette coalition n'a recueilli aux dernières élections territoriales de février 2008 qu'un peu plus de 53.000 voix tandis que les listes autonomistes To Tatou Ai'a et Tahoeraa Huiraatira en totalisaient près de 80.000.

Le vote de cette délibération constitue donc un véritable déni de démocratie où une caste minoritaire s'arrogue tous les pouvoirs de décision sans même consulter la population sur des sujets aussi primordiaux.

Par ailleurs, le déroulement du scrutin qui a abouti à l'adoption de cette délibération est entaché de graves illégalités qui nous ont conduits à saisir les juridictions compétentes en vue d'une annulation.

Le président de l'Assemblée de la Polynésie française a en effet, à plusieurs reprises, violé les dispositions du règlement intérieur de notre institution et bafoué les droits de l'opposition.

Ainsi, avant le vote de l'article premier de la délibération, le président a donné la parole à un membre de la majorité, mais en violation de nos règles, l'a refusée à l'opposition.

Au moment du vote de cet article premier, le président a décrété que 31 voix s'étaient déclarées favorables, sans procéder au décompte des voix contre et des abstentions comme il en a l'obligation. Son décompte était d'ailleurs erroné, et il a dû en convenir plusieurs heures plus tard en annonçant, seul, une modification du résultat du scrutin à 30 voix favorables, sans consulter à nouveau l'Assemblée comme il en a l'obligation.

De même, il a refusé de faire voter l'article 2 de la délibération et de consulter l'Assemblée sur une demande de vote public comme cela lui était demandé.

Ces entorses graves au règlement devraient sans nul doute être censurées par la justice qui ne manquera pas d'annuler la délibération.

Enfin, le statut de la Polynésie française n'autorise pas l'Assemblée de la Polynésie française à voter des résolutions en la forme portant sur des matières qui ne sont pas de sa compétence.

Dans ce contexte, nous vous demandons d'intercéder auprès des Etats membres du Forum afin qu'ils accueillent avec la plus grande prudence la demande de M. Oscar Temaru, surtout si l'acte qui sert de base à cette demande devait être jugé entaché d'illégalités.

En tout état de cause, la demande de M. Oscar Temaru ne nous apparaît pas recevable tant qu'il n'a pas reçu un mandat clair d'une majorité de la population pour agir en ce sens.

Certains que vous ne manquerez pas d'accueillir nos arguments avec bienveillance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de notre plus haute considération.

Le président du
Tahoeraa Huiraatira
Sénateur de la Polynésie

Gaston FLOSSE

Le président de
To Tatou Ai'a

Gaston TONG SANG

Le président de
la Ora Te Fenua

Jean-Christophe BOUISSOU